

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2025

PRESENTS : Mme BEUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme HAY Salomé (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), M. LARROQUE Joël (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore (Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : Mme Eliane BRAILLON

12. Modification de la grille des emplois.

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, il appartient au conseil municipal de modifier la durée hebdomadaire de travail des emplois dans la commune ainsi que les créations et les suppressions des emplois.

1. Pôle Service à la population :

- Suppression d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mai 2025 (poste 51).

Suite au départ à la retraite de l'agent en date du 1^{er} février 2025 et à la nomination d'un nouvel agent au grade d'adjoint administratif à compter du 1^{er} janvier 2025, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (poste 51), à compter du 1^{er} mai 2025.

2. Pôle technique :

- Création d'un poste permanent d'adjoint technique à compter du 1^{er} mai 2025 (poste 69).

Afin de pallier aux besoins du service technique, il convient de créer un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique (catégorie C), à compter du 1^{er} mai 2025.

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} mai 2025 (poste 70).

Afin de pouvoir élargir le recrutement et ainsi permettre à la collectivité de disposer d'un maximum de candidatures, il convient également de créer un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (catégorie C), à compter du 1^{er} mai 2025.

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} mai 2025 (poste 71).

Afin de pouvoir élargir le recrutement et ainsi permettre à la collectivité de disposer d'un maximum de candidatures il convient également de créer un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (catégorie C), à compter du 1^{er} mai 2025.

3. Pôle bâtiments :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} août 2025 (poste 72).

Afin que l'agent puisse bénéficier d'un avancement de grade, il convient de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (poste 72), à temps complet à partir du 1^{er} août 2025.

4. Pôle restauration :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} août 2025 (poste 73).

Afin que l'agent puisse bénéficier d'un avancement de grade, il convient de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (poste 73), à temps complet à partir du 1^{er} août 2025.

Le comité social territorial a rendu des avis favorables pour cette suppression de poste le 26 mars 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (poste 51), à compter du 1^{er} mai 2025,**
- **de créer le poste d'adjoint technique principal (poste 69), à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2025,**
- **de créer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (poste 70), à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2025,**
- **de créer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (poste 71), à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2025,**
- **de créer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (poste 72), à temps complet, à compter du 1^{er} août 2025,**
- **de créer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (poste 73), à temps complet, à compter du 1^{er} août 2025,**
- **d'approuver la nouvelle grille des emplois à partir du 1^{er} mai 2025 et au 1^{er} août 2025,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT